

<p>Démarche d'amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur des crèches à Brest De quelle façon?</p>
--

1) Avez-vous mis en place des projets avec une démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ?

En 2011, un dispositif a été créé permettant une meilleure prise en charge des patients souffrant de pathologies liées à une exposition domestique.

Une évaluation du logement, exclusivement sur la ville de Brest, est effectuée par l'analyse de paramètres chimiques, physiques et microbiologiques, par une Conseillère Médicale en Environnement Intérieur (CMEI) du Service Promotion de la Santé de la ville de Brest, sur prescriptions médicales.

Des préconisations sont effectuées par le médecin de la consultation santé-environnementale du CHRU à l'issue de la « visite-habitat » et un rapport de visite est émis. Il reprend les analyses du domicile en y intégrant des recommandations générales et particulières au logement. Il est remis au médecin, avec copie au patient.

Parallèlement, le Service Petite Enfance de la ville de Brest a sollicité la mise en œuvre de ce dispositif en anticipation de la réglementation sur la surveillance de la QAI des Etablissements Recevant du Public. *Décret du Ministère de l'écologie du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP)*

Par ailleurs, le service promotion de la santé de la ville de Brest s'est rapproché de l'association WECF (Women in Europe for a Common Future) pour relayer son programme Nesting sur Brest. Nesting accompagne les futurs parents et les parents de jeunes enfants pour créer un environnement intérieur sain et réduire l'exposition des enfants aux multiples polluants qui ne sont pas toujours connus et identifiés par le grand public... La ville de Brest a souhaité élargir ce programme au-delà des parents. Ainsi la ville organise des ateliers ludiques et interactifs qui ont pour but de sensibiliser et informer les publics aux multiples sources de pollution intérieure (matériaux, mobiliers, matériel de puériculture, cosmétiques, vêtements, jouets...) avec des réponses concrètes pour préserver la santé de la famille. Des ateliers de fabrication de produits ménagers et de cosmétiques sont également proposés.

Ces actions contribuent à améliorer notamment la qualité de l'air intérieur chez les particuliers.

2) Quelle méthode avez-vous employée pour y arriver ? Avez-vous fait appel à des aides extérieures ? Et si oui lesquels ?

Un protocole d'évaluation des logements de particuliers a été réalisé par le médecin de la consultation santé-environnementale du CHRU. Par ailleurs, un protocole spécifique aux ERP petite enfance a été établi et suivi par la CMEI du Service Promotion de la santé de la ville de Brest.

Ces protocoles comprennent des informations générales sur le lieu, son environnement, les modalités d'entretien du logement / de la structure par le personnel lorsqu'il s'agit des crèches, les équipements, les modes de ventilation, les mesures liées à l'humidité, la température, le renouvellement de l'air, la présence de monoxyde de carbone, les COV, le formaldéhyde, les particules, l'ozone, les champs électromagnétiques et radiofréquences.

Un modèle de protocole est joint à ce document.

Concernant le développement d'actions d'éducation à la santé environnementale, l'approche « atelier » a été privilégiée afin de réunir de manière conviviale les participants. L'idée est de pouvoir informer, inciter les participants à exploiter leur expérience et leurs propres connaissances. L'approche ne sera ni anxiogène, ni culpabilisante et reposera sur les attentes et questionnements des participants, en veillant à les accompagner vers leurs propres choix pour leur santé et celle de leur famille. Ces ateliers sont de véritables lieux de rencontre, d'échange et d'information. Les ateliers regroupent jusqu'à 12 personnes sur une durée de 2 heures.

2) Avez-vous fait appel à des aides extérieures ? Et si oui lesquels ?

La consultation de santé environnementale du CHRU : <http://www.chu-brest.fr/sante-environnementale>.

D'un point de vue financier, nous avons bénéficié de subventions de l'Etat (Ministère de l'écologie) pour le lancement du dispositif et notamment l'achat du matériel, de l'Agence Régionale de Santé sur l'analyse des crèches (Programme Régional de Santé Environnementale).

Sur le volet éducation à la santé environnementale, nous sommes soutenus financièrement par l'Agence Régionale de Santé.

3) Quels objectifs vous êtes-vous fixés ? Auriez-vous les éléments techniques prévus pour atteindre vos objectifs (débits de ventilation, type de filtres, classement des matériaux et du mobilier, etc...)?

Concernant les visites-habitat, l'objectif fixé est avant tout de faire connaître et reconnaître ce dispositif auprès des professionnels de santé du territoire.

Sur le volet de la petite enfance, il s'agit d'une démarche volontariste et préventive. L'interprétation des résultats se fait selon le principe de précaution avec une prise en compte de la spécificité des enfants en bas âges dans le choix de coefficients de sécurité. Elle va au-delà de la réglementation du décret du Ministère de l'écologie du 2 décembre 2011.

L'objectif fixé est d'émettre des recommandations sur les usages et sur le bâti afin d'améliorer la qualité de l'air extérieur.

Le détail des éléments techniques est en pièces jointes.

- Mise en œuvre d'actions :

A court terme :

Effectuer un état des lieux de la ventilation et mettre en œuvre si besoin les travaux de réfection / de maintenance préconisés, éteindre les portables non absolument indispensables pendant la présence des enfants, chercher et éliminer/limiter les sources potentielles de polluants, limiter les produits de désinfection, dans des pièces bien ventilées, etc...).

A moyen terme :

Lancer une réflexion globale sur : l'achat de matériaux ne contenant pas de colles, l'utilisation des produits d'entretien et de désinfection dans les équipements municipaux, etc....

- Restitution de la démarche :

Auprès des personnels des crèches et parents.

Edition et large diffusion d'un guide des bonnes pratiques (en pièce jointe) pour le personnel des structures petite enfance et les familles des enfants accueillis.

4) Avez-vous estimé le surcoût de cette démarche ? Si oui, quel est ce surcoût ?

Les financements de lancement du dispositif ont permis l'achat du matériel. Ensuite il s'agit du coût de fonctionnement relatif au personnel + de la maintenance des appareils estimée à environ 3 000 € par an.

5) Comment avez-vous évalué les résultats de votre démarche ?

Pas d'évaluation pour le moment, c'est un des aspects à travailler dans les mois qui viennent.

Les ateliers d'éducation à la santé environnementale bénéficient de fiche d'évaluation individuelle remise aux participants à l'issue des rencontres.